Date de Publication : 26 avril 2024

DELIBÉRATIONS

Un Cantal Attractif

Un Cantal
CONNECTE
& QUVERT

Un Cantal AU COEUR DES SOLIDARITES

Un Cantal INNOVANT

Un Cantal RESPONSABLE



Conseil départemental du Cantal

Réunion de l'Assemblée départementale



Conseil départemental du Cantal

Recueil délibération session du 26 avril 2024

Date: Vendredi 26 Avril 2024

Horaire: 09:30

CANTAL AU COEUR DES SOLIDARITES

24CD02-1 Expérimentation du financement de la section dépendance des EHPAD par l'ARS (fusion des sections soins et dépendance) ANNEXE - Délibération



Extrait des délibérations du Conseil départemental

REUNION DU 26 AVRIL 2024

DELIBERATION N°24CD02-1

Expérimentation du financement de la section dépendance des EHPAD par l'ARS (fusion des sections soins et dépendance)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six avril à neuf heures et trente minutes, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 12 avril 2024, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE. Président du Conseil départemental.

<u>Présents</u>: M. Didier ACHALME, Mme Dominique BEAUDREY, M. Jamal BELAIDI, Mme Marina BESSE, M. Jean-Yves BONY, Mme Aurélie BRESSON, Mme Sophie BÉNÉZIT, Mme Valérie CABECAS, M. Gilles CHABRIER, Mme Marie-Hélène CHASTRE, M. Gilles COMBELLE, M. Alain DELAGE, Mme Annie DELRIEU, M. Philippe FABRE, M. Bruno FAURE, M. Stéphane FRECHOU, Mme Mireille LEYMONIE, M. Jean MAGE, M. Pierre MATHONIER, Mme Magali MAUREL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Valérie SUEMETEYS, M. Christophe VIDAL

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Mme Céline CHARRIAUD donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Mme Isabelle LANTUEJOUL donne pouvoir à Mme Dominique BEAUDREY, Mme Marie-Hélène ROQUETTE donne pouvoir à M. Bruno FAUIRE

Absent(s): M. Vincent DESCOEUR, Mme Sylvie LACHAIZE, M. Florian MORELLE

Secrétaire de séance : Mme Mireille LEYMONIE

Rapporteur : Bruno FAURE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL.

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des avis des Commissions réunies et après en avoir délibéré,

Par 23 voix pour - 4 abstention(s) de Pierre MATHONIER, Stéphane FRECHOU, Magali MAUREL et Valérie RUEDA

Vu la loi de financement de la sécurité sociale et notamment son article 79 relatif à la fusion à titre expérimental des sections soins et dépendance :

Vu le Comité des Financeurs du 12 mars dernier fixant les modalités techniques et financières de cette expérimentation ;

Considérant les différentes mesures prises par le Conseil départemental depuis plus d'un an pour aider les établissements cantaliens et souhaitant poursuivre son accompagnement pour faciliter la gestion de ces structures ;

- Avis favorable pour déposer la candidature du Département du Cantal à cette expérimentation pour une mise en place à compter du 1^{er} janvier 2025 d'un régime adapté de financement des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, des Petites Unités de Vie et des Unités de Soins de Longue Durée, étant entendu que le Département gardera un rôle stratégique avec une compétence maintenue pour :
 - les autorisations, les contrôles et la programmation de l'offre, et plus précisément la détermination de la couverture territoriale et sera capacitaire en décision conforme avec l'ARS,
 - la définition de l'agrément à l'aide sociale à l'hébergement, de ses conditions et fixation des tarifs,
 - le soutien aux investissements,
 - la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).
- Donne toute délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de cette expérimentation.

ATTLUCTI		INNOTANT	RESPONSIBLE
	Х		

Publication: 26-04-2024

Transmission Préfecture: 26-04-2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil départemental Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.